

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2023

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni le 29 mars 2023 à 18 heures et 30 minutes, en Mairie de Plescop.

Présents – Membres Titulaires (9) : AUDIC Annie, GASTINE Roland, LE DÉLÉZIR Ronan, , CHENOT Noëlle, GUERNEVÉ Michel, LE TRIONNAIRE Loïc, BERNARD Dominique, PRADO Brigitte, TRIBALLIER Joël

Présents – Membres Suppléants (2) : LE GOFF-CARNEC Nadine, ALLAIN-LE PORT Anita

Absents excusés – Membres Titulaires (7) : LE JEAN Pascal, RIO Aurélie LE CHAT Sophie, LE FLOCH Elodie, DREVES Yves, EVENO Thierry, LE LUHERNE Nathalie

Absents excusés – Membres Suppléants (15) : CODA POIREY Hélène, COJAN Olivier, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, GOURDEN Jean-Pierre, LE BLIMEAU Didier, DERBOIS Guy, THEPAUT Gérard, LOHEZIC Martine, JAHIER Freddy, LE RAY Pierre, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

Secrétaire de séance : Ronan LE DÉLÉZIR

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h33.

1. Approbation du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 8 février 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibérations

Le compte administratif est présenté puis le compte de gestion. Afin d'être conforme à la réglementation, le compte de gestion est adopté avant le compte administratif.

• CS-2023-05 – Finances – Approbation du compte de gestion 2022

Michel GUERNEVÉ expose qu'avant la transformation du SMLS au 1^{er} janvier 2021, le Syndicat disposait de deux budgets :

- Le budget principal pour la gestion du Syndicat et la compétences GEMA
- Le budget annexe pour la gestion du SAGE

La convention de partage patrimonial adoptée le 15 décembre 2021 (délibération n° 2021-24) prévoit la répartition de l'actif et de la trésorerie du budget SMLS auprès des EPCI membres du SMLS au 31/12/2020.

Le Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel a, quant à lui, conservé l'actif et la trésorerie du budget annexe. Pour cela, les résultats reportés au budget primitif en 2021 provenaient du budget annexe.

A compter du 1^{er} janvier 2021, une seule structure était immatriculée et de ce fait, est devenue le budget principal. En 2022, le budget annexe a été clôturé et intégré au budget principal. Le partage de l'ancien budget principal n'ayant pas encore eu lieu, les résultats reportés intègrent toujours ceux du SMLS.

Michel GUERNEVÉ déclare que le Compte de Gestion 640 dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est proposé d'approuver le compte de gestion 2022 dressé par le receveur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **CS-2023-06 – Finances – Approbation du compte administratif 2022**

Michel GUERNEVÉ présente les résultats du Compte Administratif pour 2022 qui se résument ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	264 762,25 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	336 779,69 €
1 Résultat budgétaire de l'exercice 2022	72 017,44 €
2 Résultat antérieur reporté	-17 422,32 €
3 = 1 + 2 Résultat de clôture de l'exercice	54 595,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement de l'exercice	8 929,88 €
Recettes d'investissement de l'exercice	2 016,22 €
4 Résultat budgétaire de l'exercice 2022	-6 913,66 €
5 Résultat antérieur reporté	2 274,77 €
6 = 4 + 5 Résultat d'exécution Section Investissement	-4 638,89 €
7 Reste à réaliser en dépenses	0,00 €
8 Reste à réaliser en recettes	0,00 €
9 = 6 + 7 + 8 Résultat Global 2022	-4 638,89 €

Michel GUERNEVÉ quitte la salle et laisse la parole à Ronan LE DÉLÉZIR. Ce dernier invite le Comité Syndical à adopter le Compte Administratif 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Michel GUERNEVÉ réintègre la séance.

- **CS-2023-07 – Finances – Affectation des résultats 2022**

Michel GUERNEVÉ expose qu'en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	72 017,44 €
Résultats antérieurs reportés	-17 422,32 €
Résultat à affecter	54 595,12 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution cumulé d'investissement	-4 638,89 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	-4 638,89 €

AFFECTATION

R 1068 (investissement) - Excédents de fonctionnement capitalisés	4 638,89 €
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	49 956,23 €
D 001 (investissement) - Résultat d'investissement reporté	4 638,89 €

Il est proposé d'adopter l'affectation des résultats 2022 telle que présentée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **CS-2023-08 – Finances – Vote du budget primitif 2023**

Michel GUERNEVÉ présente le budget primitif 2022 par chapitre qui s'équilibre de la manière suivante :

I – A la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	67 908,55 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	150 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	43 143,77 €
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	33 488,92 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 600,00 €
Charges 67 - Charges exceptionnelles	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	1 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES	297 141,24 €
023 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	1 700,21 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	2 190,05 €
Chapitre 043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 890,26 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	301 031,50 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT	301 031,50 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00 €
Chapitre 70 - Produits de services	12 300,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	238 486,25 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	289,02 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES	251 075,27 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
Chapitre 043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	251 075,27 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	49 956,23 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT	301 031,50 €

II – A la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	252,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 885,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES	4 137,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 137,00 €
001 - Déficit d'investissement reporté	4 638,89 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	8 775,89 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 885,63 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES	4 885,63 €
021 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	1 700,21 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	2 190,05 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE - SECTION D'INVESTISSEMENT	3 890,26 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	8 775,89 €
002 - Excédent d'investissement reporté	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	8 775,89 €

Michel GUIERNEVÉ propose de voter par chapitre le budget primitif 2023 tel que présenté et de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux y afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Présentation des Lignes Directrices de Gestion

Michel GUERNEVÉ informe que les Lignes Directrices de Gestion ont été approuvées par le Comité Technique en date du 6 décembre 2022 et établies pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et pourront être révisées si besoin.

Les actions qui seront menées :

- 2023 : Etablissement du document unique en intégrant l'ergonomie, les troubles musculo-squelettiques ...
- 2024 : Accentuer l'utilisation de l'action sociale dans le cadre de la convention CNAS
- 2025 : Instauration d'un régime de protection sociale complémentaire
- 2026 : Etablissement d'un bilan suite à la mise en place du RIFSEEP
- 2027 : Etablissement d'une procédure de recrutement en intégrant l'égalité de traitement, l'ouverture aux personnes en situation de handicap ...
- 2028 : Accentuation de l'information des agents sur leur droit à la formation continue

4. Présentation du rapport annuel de la Commission Locale de l'Eau

Michel GUERNEVÉ propose de balayer les grandes lignes du rapport d'activités de la CLE dans lequel les actions portées par le syndicat en 2022 sont décrites.

Ronan LE DÉLÉZIR, en tant que Président de CLE, se réjouit de la dynamique et des bonnes conditions de travail au sein de la CLE.

Michel GUERNEVÉ indique que seules 30% des masses d'eau du territoire atteignent le bon état imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Il souligne que les structures compétentes en GEMA du territoire (SMRE, AQTA et GMVA) ont mobilisé des moyens importants pour atteindre le bon état.

Les actions de mise en œuvre du SAGE menées en 2022 sont présentées :

- Disposition D1-1 : Actualiser et suivre l'état des lieux des apports et des flux d'azote sur le territoire du SAGE
- Disposition J1-1 : Poursuivre l'inventaire des cours d'eau
- Disposition L1-2 : Maintenir un référentiel des zones humides dans le périmètre du SAGE

Michel GUERNEVÉ indique que ni le syndicat, ni AQTA ni GMVA n'accompagne les communes dans leur mise à jour d'inventaire (comme au temps du SMLS). Le Syndicat se contente de compiler les inventaires dans une couche de référence zones humides à l'échelle du SAGE, après vérifications géomatiques et

s'être assuré que la méthode d'inventaire est fiable (bureau d'étude compétent, mise en place d'un comité de pilotage communal et suivi des recommandations du guide de mise à jour du SAGE).

- Disposition N1-1 : Réaliser un bilan des ressources et des besoins en eau en lien avec le contexte de changement climatique

Les délégués présents s'inquiètent du nombre de nouvelles piscines individuelles sur leur commune respective et s'interrogent sur les moyens pour les limiter.

- Disposition N2-3 : Etudier les opportunités de réutilisation des eaux usées
- Dispositions visant les documents d'urbanisme

ainsi que les actions de communication :

- Opération de sensibilisation les 'Moments CLE'
- Fiche technique 'Comment bien entretenir les fossés pour limiter l'impact sur les cours d'eau ?'
- Mise en ligne du nouveau site internet et alimentation du compte facebook

La séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance

Ronan LE DÉLÉZIR



Le Président

Michel GUERNEVÉ

